

TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 141 | 27 février-5 mars 2023

(Les liens vers les sources correspondantes se trouvent sur la version en langue anglaise.)

COUR PÉNALE INTERNATIONALE

Le cabinet d'avocats belge Van Steenbrugge Advocaten (VSA) a annoncé le 1er mars avoir, conjointement avec deux ONG, soumis une communication à la Cour pénale internationale (CPI) demandant l'ouverture d'une enquête sur les crimes présumés contre l'humanité commis par le gouvernement turc. Bien que la Turquie ne soit pas partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, la communication comprend des documents de crimes contre l'humanité qui auraient été commis par la Turquie dans 45 États sous la juridiction du tribunal de La Haye.

DÉTENTIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Tout au long de la semaine, les procureurs ont ordonné la détention d'au moins 21 personnes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. En octobre 2020, un avis du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA) a déclaré que l'emprisonnement généralisé ou systématique de personnes ayant des liens présumés avec le groupe pouvait constituer un crime contre l'humanité. Solidarity with OTHERS a compilé une base de données détaillée pour suivre les détentions massives liées à Gülen depuis un coup d'État manqué en juillet 2016.

DISPARITIONS FORCÉES

Aucune nouvelle de Yusuf Bilge Tunç, un ancien travailleur du secteur public qui a été licencié par un décret-loi au cours de l'état d'urgence de 2016-2018 et qui a été signalé

disparu le 6 août 2019 dans ce qui semble être l'un des derniers cas d'une série de disparitions forcées présumées de critiques du gouvernement depuis 2016.

LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

27 février : La police d'Istanbul et d'Ankara est intervenue dans des manifestations organisées par des groupes de gauche, arrêtant au moins 26 militants.

28 février : La police de Mersin a arrêté 4 personnes en raison de leur participation à des manifestations contre la gestion des tremblements de terre par le gouvernement.

28 février : La police d'Ankara et d'Istanbul est intervenue dans des manifestations organisées par des ONG pour protester contre les restrictions imposées au personnel de santé dans les zones touchées par le tremblement de terre, détenant brièvement 22 personnes.

28 février : Le bureau du gouverneur de Mersin a émis une interdiction de tous les rassemblements en plein air pour une période de 15 jours.

1er mars : La police d'Istanbul est intervenue dans une manifestation organisée par un parti politique de gauche, arrêtant 77 personnes.

1er mars : La police d'Istanbul est intervenue dans une manifestation pour les droits des femmes, arrêtant 5 militantes.

2 mars : La police d'Istanbul est intervenue lors d'une manifestation organisée pour protester contre une perquisition mortelle à domicile en septembre 2018, détenant brièvement 4 personnes.

3 mars : Le bureau du gouverneur d'Osmaniye a émis une interdiction de tous les rassemblements en plein air pour une période de 15 jours.

5 mars : La police d'Istanbul est intervenue dans une manifestation pour les droits des femmes, arrêtant 5 militantes.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

27 février : La police d'Osmaniye a détenu et arrêté les journalistes Ali İmat et İbrahim İmat, accusés de diffusion de « fausses informations », après avoir rapporté des allégations selon lesquelles des tentes auraient été confisquées aux victimes du tremblement de terre dans la province.

27 février : Les procureurs de Samsun lancent une enquête sur l'avocat Hüseyin Cimsit accusé d'avoir insulté le président, en raison d'une plainte pénale contre la mauvaise gestion présumée des tremblements de terre par le président. Cimsit a été convoqué pour un interrogatoire.

28 février : Un tribunal de Bitlis a prononcé une peine de prison avec sursis de 10 mois contre le journaliste Sinan Aygül pour diffusion de « désinformation », en raison de ses reportages sur des allégations de maltraitance d'enfants. Aygül est devenu le premier membre de la presse en Turquie à être condamné en vertu d'une loi controversée qui criminalise la diffusion d'"informations fausses ou trompeuses".

28 février : La police d'Elazığ a arrêté l'universitaire Övgün Ahmet Ercan pour avoir fomenté la haine et l'inimitié parmi le public, en raison de ses publications sur les réseaux sociaux au sujet des tremblements de terre. Ercan a été libéré sous contrôle judiciaire et avec une interdiction de voyager le lendemain.

28 février : Les autorités ont interdit aux supporters du club de football d'Istanbul Fenerbahçe d'assister à un match à l'extérieur contre Kayserispor après avoir crié des slogans antigouvernementaux lors d'un match à domicile précédent. Des rapports publiés le 1er mars ont révélé qu'au moins 74 personnes avaient été informées par les autorités qu'elles avaient été interdites de suivre des événements sportifs pour leur participation à des chants antigouvernementaux.

28 février : Un tribunal de Zonguldak a décidé de bloquer l'accès à un site Web utilisé par l'agence de presse pro-

kurde Etkin (ETHA), invoquant des raisons de sécurité nationale et d'ordre public.

1er mars : La police d'Istanbul a brièvement détenu les journalistes Asena Tunca, Ezgi Can Ceylan et Ahmet Can Sarıkaya qui suivaient une manifestation.

1er mars : La police d'Ankara a arrêté le journaliste Gökhan Özbek pour avoir diffusé des informations erronées en raison de ses reportages. Özbek a été libéré le lendemain.

1er mars : La police d'Izmir a arrêté 3 étudiants universitaires accusés de diffusion de propagande terroriste.

1er mars : Un procureur d'Istanbul a requis jusqu'à 3 ans de prison pour la chanteuse Gülşen Bayraktar Çolakoğlu qui est jugée pour incitation à la haine et à l'inimitié parmi le public en raison de ses propos lors d'un concert.

3 mars : Un tribunal d'Ankara a décidé de bloquer l'accès à Ekşi Sözlük, un site Web de médias sociaux populaire. La décision est intervenue après qu'un précédent blocage d'accès a été levé par un autre tribunal. Les autorités avaient censuré le site Internet pour la « protection de la sécurité nationale et de l'ordre public ».

3 mars : Les procureurs d'Izmir ont ouvert une enquête sur le politicien de l'opposition locale, Emir Sarı, accusé d'avoir insulté le président, en raison d'une banderole du parti. Sarı a été convoqué par la police pour un interrogatoire.

3 mars : Les autorités des télécommunications ont bloqué l'accès à au moins 3 reportages couvrant des allégations de corruption impliquant l'ancien membre du cabinet Ruhsar Pekcan.

3 mars : Un tribunal de Bursa a décidé de bloquer l'accès à 3 reportages couvrant les appels d'offres publics attribués au politicien du parti au pouvoir Muharrem İleri.

3 mars : Le créateur de médias Fevzi Yazıcı a été libéré de prison après qu'une Cour suprême d'appel a annulé une précédente peine d'emprisonnement à perpétuité prononcée contre lui par un tribunal inférieur. Yazıcı a passé 6,5 ans derrière les barreaux en raison de son travail professionnel pour le journal Zaman, aujourd'hui fermé.

5 mars : La Direction générale de la sécurité (EGM) a annoncé qu'au 5 mars, 152 personnes au total étaient

détenues en raison de leurs publications sur les réseaux sociaux au sujet des tremblements de terre, contre 141 la semaine dernière.

MINORITÉ KURDE

5 mars : L'équipe et les supporters d'Amedspor, un club de football de la province majoritairement kurde de Diyarbakır, ont été victimes de plusieurs attaques racistes lors d'un match à l'extérieur à Bursa.

CONDITIONS CARCÉRALES

27 février : Les médias ont indiqué qu'une prison d'Istanbul donnait des repas insuffisants aux prisonniers et restreignait l'approvisionnement en eau.

27 février : Une prison d'Antalya continue de priver les bébés qui séjournent en prison aux côtés de leurs mères d'aliments spéciaux pour bébés. Cette situation causerait des problèmes de santé chez les bébés.

2 mars : Les médias ont indiqué qu'une prison pour femmes à Mersin ne fournissait pas suffisamment de nourriture et d'eau aux détenues et que les prisonnières étaient détenues dans des cellules surpeuplées après avoir été transférées depuis les zones touchées par le tremblement de terre.

RÉFUGIÉS ET MIGRANTS

2 mars : Les médias ont affirmé que les autorités turques discriminaient les réfugiés syriens en distribuant de l'aide humanitaire dans les zones touchées par le tremblement de terre.

4 mars : L'ONU a exhorté les pays à emmener les réfugiés syriens des zones touchées par le tremblement de terre en Turquie, affirmant qu'ils étaient à nouveau confrontés au traumatisme de la perte et du déplacement.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

27 février : Des gendarmes à Hatay ont détenu de manière informelle 6 militants de gauche et les ont verbalement maltraités.

1er mars : Une prison d'Izmir a exigé une somme d'argent exorbitante (environ 2 000 €) au détenu Şükrü Çiçek, qui a exigé d'assister aux funérailles de son père.

1er mars : La police de Tunceli a maltraité un homme du nom d'Erkan Gül lors d'une perquisition.

2 mars : Les gardiens d'une prison d'Antalya ont fouillé des détenus lors d'un transfert. L'administration pénitentiaire a lancé des enquêtes disciplinaires contre ceux qui ont résisté à cette pratique.

4 mars : Le barreau de Şanlıurfa a annoncé que 2 personnes (Mehmet Samur et Adle Samur) arrêtées le 2 mars ont été maltraitées en garde à vue.

DROITS DES FEMMES

3 mars : Un rapport mensuel sur la violence sexiste publié par Bianet a montré que des hommes avaient tué au moins 11 femmes et infligé des violences à au moins 40 autres en février.